

Charte de diffusion des films au Trevad Festival 2ème édition

1. Objet

La présente charte encadre la participation à l'appel à courts-métrages autoproduits du TREVAD FESTIVAL, organisé à Ergué-Gabéric, salle de L'Athéna le 27 juillet 2025. Elle vise à assurer une diffusion légale et respectueuse des œuvres sélectionnées. Elle vise à garantir une diffusion légale, respectueuse et non-commerciale des œuvres sélectionnées.

2. Conditions de participation

Le film doit être autoproduit.

Il doit durer 20 minutes maximum.

Les genres acceptés sont : fiction, documentaire, expérimental, animation.

Le participant s'engage à soumettre un pitch écrit ainsi qu'un lien privé ou public vers le film (YouTube, Vimeo, Google Drive, etc.).

3. Droits et autorisations

- Le·la participant·e garantit être titulaire des droits d'auteur·rice de l'œuvre ou disposer des autorisations nécessaires pour sa diffusion (images, musiques, dialogues, etc.).
- Toute utilisation d'une œuvre musicale doit être autorisée ou libre de droits.

TREVAD FESTIVAL

Charte de diffusion des films au Trevad Festival 2ème édition

4. Autorisation de diffusion

Le·La participant·e autorise le TREVAD FESTIVAL et l'Association TREVAD DA VIKEN à diffuser le film dans les conditions suivantes :

- Projection publique dans le cadre du festival le 27 juillet 2025
- Utilisation d'extraits (max. 1 min) dans les supports de communication (teasers, stories, bande-annonce)
- Supports concernés : projections physiques, réseaux sociaux, site du festival, dossiers de presse

5. Sélection et prix

- Les films seront sélectionnés par le comité artistique du festival.
- La participation ne garantit pas la projection.
- Un prix du public pourrait être décerné lors de l'événement (à confirmer).

6. Format technique

- En cas de sélection, le·la participant·e devra fournir une version finale au format MP4 ou MOV en qualité HD (1920x1080 recommandé). Le film pourra être converti au format DCP afin de garantir une diffusion optimale lors de la projection.

TREVAD FESTIVAL

Charte de diffusion des films au Trevad Festival 2ème édition

7. Non-exclusivité et respect de l'œuvre

- Le TREVAD Festival n'exerce aucun droit exclusif : le·la réalisateur·rice reste pleinement propriétaire de son œuvre.
- L'œuvre ne sera ni modifiée ni exploitée commercialement sans l'accord écrit du·de la créateur·rice

8. Engagement

La participation à l'appel à films implique l'acceptation complète de ce règlement. Les participant·e·s seront informé·e·s des résultats au début du mois de juillet. Une signature manuscrite ou électronique vaut acceptation de l'ensemble des conditions mentionnées ci-dessus.

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail : trevadfestival.contact@gmail.com

Nom Prénom du·es réalisateur/rices :

Date et signature du participant :

TREVAD FESTIVAL

L'équipe Artistique du Trevad Festival vous dit à très vite !